



## RÈGLEMENT DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT-METRAGE (PRIX PAUL SIMON)

### 1. L'organisation :

---

« Cinéland », l'agence de communication « Des Ronds Dans l'Eau » et l'association « Nom de Zeus Prod », organisent le Festival International du court métrage (Prix Paul Simon) qui se déroulera au dernier trimestre 2019 au Cinéma « Cinéland » à Trégueux (22).

### 2. Objet du Festival :

---

Le Festival International a pour objectif de promouvoir les films au format court auprès du public. Il a pour but de :

- \*Soutenir les courts-métrages
- \*Découvrir les nouveaux talents
- \*Favoriser les rencontres entre réalisateurs, professionnels du cinéma et/ou amateurs
- \*Permettre les échanges entre le public et le monde du cinéma.

### 3. Lieu du Festival :

---

Le Festival International du court Métrage (Prix Paul Simon) se déroule au multiplexe cinéma « Cinéland », situé dans le département des Côtes-d'Armor (1, rue Jacques Tati 22950 Trégueux). La salle prestige du multiplexe possède un écran géant de 24m de base, avec un son immersif Dolby Atmos, et deux projecteurs 4K en format DCP. La capacité de la salle est de 580 places. Nous sommes heureux de pouvoir vivre ce festival dans les meilleures conditions.

Toute l'équipe du Festival sera heureuse de vous accueillir lors de ce Festival haut en couleurs !

Vive le Cinéma ! Vive la Culture !

#### **4. Participation à la compétition :**

---

La compétition est ouverte à tout réalisateur professionnel ou amateur présentant des films produits par des sociétés de production, associations ou autoproduits présentant un ou des films de fiction, comédie, comédie dramatique, policier, thriller, drame, horreur, science-fiction. Le festival n'accepte pas les documentaires, les clip-vidéo, les films d'animation et les films expérimentaux.

#### **5. conditions de participation :**

---

La compétition est ouverte aux films Français et Internationaux.  
Les films étrangers doivent obligatoirement sous-titrés en Français.  
Les films doivent avoir été réalisés depuis 2016  
Les films doivent avoir une durée maximum de 30mn (générique compris)  
Un film non sélectionné précédemment peut être à nouveau envoyé l'année suivante.  
Un réalisateur peut présenter plusieurs films mais un seul de ses films pourra être sélectionné.  
Une production ou une association peut présenter plusieurs films mais un seul de ses films pourra être sélectionné.

#### **6. Inscription :**

---

L'inscription à la compétition est gratuite.  
L'inscription est ouverte du (les dates seront fixées prochainement) .  
L'inscription à la compétition s'effectue uniquement via le formulaire d'inscription en ligne téléchargeable en format pdf sur le site du festival. Il sera complété, signé et transmis ensuite par mail avec le(s) lien (s) du film.  
L'envoi du film en bonne qualité doit obligatoirement être effectué par l'envoi d'un lien avec mot de passe si nécessaire ( Vimeo, Youtube ou Dailymotion, ...etc accessible depuis la France). C'est seulement si le film est sélectionné qu'il sera ensuite demandé sous format DCP et uniquement DCP par we transfer ou clé USB (envoi suivi en recommandé attention aux délais postaux).

**EN CAS DE SELECTION LE FILM DOIT ETRE IMPERATIVEMENT AU FORMAT DCP POUR LA PROJECTION (LE DCP POURRA ETRE ENVOYE EN TELECHARGEMENT VIA CE MAIL ZEUSPROD22@GMAIL.COM)**

Le DCP sur une clef USB est accepté et sera restitué soit en mains propres à l'issue de la compétition soit ultérieurement par courrier Postal recommandé à votre charge.

Un dossier non complet ou envoyé après la date fixée au préalable ne sera pas validé.

#### **7. Sélection des films :**

---

Les films seront visionnés par un comité de sélection. Pour chaque film sélectionné le réalisateur ou le représentant du film sera averti par téléphone dès la clôture des inscriptions et nous vous

informerons des modalités à suivre pour l'envoi de votre film, ses caractéristiques, et des documents officiels obligatoires.

Seuls les compétiteurs recevront un appel téléphonique. Sans contact de notre part, le (date fixée prochainement) vous pourrez considérer que votre film n'est pas retenu pour l'édition 2021.

Une fois sélectionné un compétiteur devra impérativement envoyer avant le (date fixée prochainement) à minuit :

\*Le DCP (téléchargement ou par voie postale en suivi ou recommandé, attention aux délais postaux)

\*Les documents officiels obligatoires dûment remplis

\*En cas de non réception du dossier complet avant cette date, votre sélection sera purement et simplement annulée.

Et dans ce cas nous serons amenés à sélectionner un autre film parmi la présélection.

La liste des films sélectionnés sera annoncée sur le site internet officiel du Festival au plus tard le (date fixée prochainement) <https://festival-courtmetrage.com/>

## **8. Prix et remise des prix**

---

Les prix seront remis le soir de la compétition au réalisateur présent dans la salle. Si le réalisateur n'était pas présent le soir de la compétition, le prix serait donc envoyé par la poste en colis suivi à vos frais, ce qui implique que vous devez auparavant vous acquitter des frais d'envoi auprès de Nom de Zeus Prod. Dans le cas où les frais ne seraient réglés par avance, l'envoi du prix ne pourra pas s'effectuer.

En participant au Festival International du Court-métrage (Prix Paul Simon) vous acceptez ce règlement.

« Festival International du film court-métrage » Copyright © 2020 Tous droits réservés